

**BREVET PROFESSIONNEL
PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**

SESSION 2018

**ÉPREUVE E4 – U40
LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES**

Le sujet se compose de trois parties, à traiter sur trois copies différentes.	
1^{ère} copie	LÉGISLATION DU TRAVAIL
2^{ème} copie	LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE
3^{ème} copie	GESTION À L'OFFICINE

Le sujet, documents et annexes compris, comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12. Dès la distribution, le candidat doit s'assurer que cet exemplaire est complet.

Les annexes 1 et 2, même non renseignées, sont à rendre avec la copie.

Les réponses sont à rédiger dans l'ordre du sujet, avec soin et rigueur, de manière complète et précise.

La copie rendue, conformément au principe d'anonymat ne doit comporter aucun signe distinctif (nom, signature, utilisation d'encre rouge, de surligneurs...).

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

L'usage de documents (ouvrage de référence, note personnelle...) n'est pas autorisé.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 1/12

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE



Pharmacie Principale

88 rue Gambetta
59000 LILLE
Tél : 03 38 54 00 00

Activité : Commerce de détails de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé.

RCS: LILLE B 894 523 614

NAF: 4773Z

SIREN: 894 523 614

CA : 1 700 000 euros

Personnel : 5 salariés

Monsieur GUERESSE pharmacien, est propriétaire de la Pharmacie Principale, exploitée en SELARL.

Son équipe est constituée de cinq salariés :

- **Madame DUPOND Cathy, madame BELAID Kadija, monsieur LEGRAND Frédéric, préparateurs en pharmacie,**
- **Monsieur CORTES Guillaume pharmacien adjoint,**
- **Madame LEROY Coralie préparant le BP Préparateur en pharmacie en contrat d'alternance.**

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 2/12

LÉGISLATION DU TRAVAIL

(14,5 points + 0,5 point pour le soin et la présentation)
Arrondir les résultats au centième.

1. Madame DUPOND, en CDI depuis 2010, souhaite mettre fin à son contrat de travail pour rejoindre son mari, muté dans une autre région. (4 points)

- 1.1 Nommer ce type de rupture de contrat.
- 1.2 Citer le nom de la période précédant le départ effectif de la salariée.
- 1.3 Préciser dans cette situation, la durée de cette période.
- 1.4 Citer les indemnités versées par l'employeur, au départ de madame DUPOND.
- 1.5 Indiquer les documents que l'employeur doit remettre à la salariée lors de son départ.

2. Monsieur GUERESSE envisage le recrutement en CDD d'un préparateur en pharmacie pour le remplacement de madame DUPOND. (3 points)

- 2.1 Indiquer en justifiant la réponse, si dans cette situation, le recrutement en CDD est envisageable.
- 2.2 Préciser la durée maximale d'un CDD pour le remplacement d'un salarié en arrêt maladie.
- 2.3 Citer trois obligations de rédaction d'une offre d'emploi.

3. Madame BELAID, en CDI depuis le 1^{er} octobre 2017, travaille 30 h par semaine. Diplômée depuis 10 ans, elle est en activité depuis l'obtention du BP. (4,5 points)

- 3.1 À partir du **document 1**, indiquer le coefficient minimal proposé à la salariée lors de son embauche.
- 3.2 Le taux horaire applicable est de 12,194 euros. Calculer le salaire mensuel brut.
- 3.3 Définir le salaire net en fonction du salaire brut.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 3/12

- 3.4 Définir un contrat de travail à temps partiel.
- 3.5 Indiquer le nombre de jours ouvrables de congés payés acquis par la salariée, sur la période légale de référence, sachant qu'aucune absence n'a été déclarée.
- 3.6 Définir le jour ouvrable.

4. Madame LEROY prépare le BP préparateur en pharmacie, par le biais d'un contrat en alternance. (3 points)

- 4.1 Citer deux types de contrats en alternance.
- 4.2 Indiquer, pour chacun de ces contrats, la durée de la période d'essai.
- 4.3 Justifier l'utilité de la période d'essai pour l'employeur et pour le salarié.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 4/12

LÉGISLATION PHARMACEUTIQUE

(39 points + 1 point pour le soin et la présentation)

La formule du LEVOTHYROX® 100µg comprimés sécables a été modifiée (document 2).

1. Madame MARTEL se présente à l'officine avec une prescription de LEVOTHYROX® 100µg (liste II) sur une ordonnance ALD (affection longue durée). (7,5 points)

- 1.1 Préciser la signification du sigle ANSM.
- 1.2 Indiquer trois actions mises en place par l'ANSM dans le cadre de la modification de la formule du LEVOTHYROX®, en prenant appui sur le **document 2**.
- 1.3 Citer deux devoirs auxquels est soumis le pharmacien à l'égard des patients.
- 1.4 Indiquer le nom de l'organisme contacté par le pharmacien pour déclarer un effet indésirable (sigle non accepté).
- 1.5 Citer trois sanctions disciplinaires dont peut faire l'objet un pharmacien, en cas de non-respect de ses devoirs.

2. Monsieur LEGRAND dispense le médicament prescrit. (10 points)

- 2.1 Indiquer deux utilités d'une ordonnance.
- 2.2 Lister six mentions de recevabilité concernant le prescripteur, devant apparaître sur l'ordonnance.
- 2.3 Décrire une ordonnance ALD.
- 2.4 Indiquer la signification générale des informations figurant sur le conditionnement du médicament, en complétant le tableau de l'**annexe 1** (à rendre avec la copie).
- 2.5 Citer quatre autres éléments figurant sur le conditionnement d'un médicament de liste II.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 5/12

3. Monsieur LEGRAND explique à madame MARTEL que la spécialité LEVOTHYROX® 100µg est exclue du dispositif « tiers-payant contre générique », puis enregistre la dispensation. (9,5 points)

- 3.1 Indiquer les différents taux de remboursement attribués aux médicaments.
- 3.2 Définir, selon le Code de la Santé Publique, une spécialité générique.
- 3.3 Citer deux dénominations possibles d'une spécialité générique.
- 3.4 Citer trois conditions autorisant la substitution d'une spécialité.
- 3.5 Ce traitement chronique autorise le pharmacien à dispenser une boîte supplémentaire après expiration de l'ordonnance. Citer trois modalités ou conditions permettant cette dispensation éventuelle.

4. L'approvisionnement des médicaments à l'officine de pharmacie est effectué par différents fournisseurs. (7,5 points)

- 4.1 Définir l'officine, selon le Code de la Santé Publique.
- 4.2 Citer deux autres catégories de pharmacies.
- 4.3 Indiquer trois obligations de fonctionnement d'un grossiste-répartiteur.
- 4.4 Citer trois autres types de fournisseurs.

5. Madame MARTEL demande un pré-mélange médicamenteux pour son animal de compagnie. (4,5 points)

- 5.1 Définir le pré-mélange médicamenteux.
- 5.2 Citer deux produits à usage vétérinaire, ne correspondant pas à la définition du médicament vétérinaire.
- 5.3 Indiquer trois catégories de professionnels habilités à délivrer les médicaments vétérinaires.
- 5.4 Citer deux mentions que le pharmacien doit porter sur le conditionnement d'un médicament (liste I) à usage humain, destiné à l'animal.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 6/12

GESTION À L'OFFICINE

(24,5 points + 0,5 point pour le soin et la présentation)
Arrondir les résultats au centième.

1. La pharmacie Principale, exploitée sous la forme juridique d'une SELARL est enregistrée au RCS n°894 523 614. (2 points)

1.1 Préciser la signification des sigles SELARL et RCS.

2. Monsieur CORTES s'occupe de la gestion de certains stocks. Il étudie la rotation du NICOPATCH® 21mg/24h 30cm², dispositif transdermique conditionné en boîtes de 28, en consultant la fiche de stock reproduite sur le document 3. (10,5 points)

2.1 Calculer le stock final au 31 décembre 2017 de ce dispositif, sachant que le stock au 1^{er} janvier 2017 était égal à zéro.

2.2 Calculer le taux de rotation de ce dispositif.

2.3 Interpréter le taux de rotation obtenu.

2.4 Indiquer et définir le type de stock de ce dispositif.

2.5 Citer deux autres types de stock.

2.6 Indiquer deux actions qui permettraient d'améliorer la rotation de stock de ce dispositif.

3. Monsieur CORTES reçoit la facture F-77753 du fournisseur LABORATOIRE PARACHOC, consultable sur le document 4. (12 points)

3.1 Vérifier la facture à l'aide du bon de livraison, reproduit sur le **document 5**. Reporter, sur la copie, les anomalies constatées.

3.2 Simuler le montant dû au fournisseur, après correction de la facture.

3.3 Suite aux anomalies observées, rédiger sur l'**annexe 2** (à rendre avec la copie), le courriel à adresser au fournisseur, après validation par le pharmacien.

3.4 Citer les quatre taux de TVA appliqués en officine et indiquer une catégorie de produits pour chacun d'entre eux.

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 7/12

Coefficients et échelons des préparateurs en pharmacie

Le coefficient des préparateurs change en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'obtention du diplôme, selon la grille suivante (applicable depuis le 14 novembre 2016) :

- 240 - 1° échelon** : préparateur **titulaire** du **Brevet Professionnel** de préparateur en pharmacie.
- 250 - 2° échelon** : BP justifiant de **2** années de pratique professionnelle dans l'échelon précédent.
- 260 - 3° échelon** : BP justifiant de **3** années de pratique professionnelle dans l'échelon précédent.
- 280 - 4° échelon** : BP justifiant de **4** années de pratique professionnelle dans l'échelon précédent.
- 290 - 5° échelon** : BP justifiant de **5** années de pratique professionnelle dans l'échelon précédent.
- 300 - 6° échelon** : BP justifiant de **6** années de pratique professionnelle dans l'échelon précédent.
- 310 - 7° échelon** : BP justifiant de **7** années de pratique professionnelle dans l'échelon précédent.
- 320 - 8° échelon** : BP justifiant de **8** années de pratique professionnelle dans l'échelon précédent.
- 330** - BP qui possède des **qualités techniques et commerciales exceptionnelles** et qui exécute des travaux comportant une **large initiative. Assimilé Cadre.**

<http://pharm-emploi.com/salaires-3/classification-employes/special-preparateurs/>

Afin de garantir une meilleure conservation du médicament, le laboratoire Merck a réalisé, à la demande de l'ANSM, une modification de la formule de Levothyrox.

Ces modifications ne changent ni l'efficacité ni le profil de tolérance du médicament mais, bien que la bioéquivalence entre l'ancienne et la nouvelle formule ait été démontrée, l'ANSM préconise, pour certains patients, de réaliser un dosage de TSH quelques semaines après le début de la prise de la nouvelle formule.

Suite à une pétition de patients se plaignant d'effets secondaires qu'ils associent au changement de formule, l'ANSM se veut rassurante et a lancé un numéro vert pour rassurer les personnes concernées. Cette dernière a aussi actualisé, début août 2017, un document sous forme de questions/réponses destiné aux patients.

Par ailleurs, les couleurs des boîtes et des blisters ont été modifiées: une attention particulière des professionnels de santé et des patients sera portée pour éviter les erreurs [...].

(www.managersante.com)

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 8/12

DOCUMENT 3
Gestion à l'officine

**Fiche de stock 2017 du
NICOPATCH® 21mg/24h 30cm² dispositif transdermique - boîte de 28**

2017	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	dec
Achats	4	10	2	8	0	0	4	2	2	10	0	0
Ventes	2	4	6	0	2	0	8	2	2	2	0	2

DOCUMENT 4
Gestion à l'officine

Facture reçue le 10 mai 2018

LABORATOIRE PARACHOC 17 rue de Dunkerque B.P. 12 59000 Lille		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> FACTURE N° F-77753 </div>					
Références V/cde n°10095 du 15/04/2018 Date de livraison : 20/04/2018 Franco de port N° client : 1244		Le 07/05/2018 Adresse de facturation Pharmacie Principale 88 rue Gambetta 59000 LILLE					
Réf.	Désignation	Qté	PU HT	Rem.	Net HT	Montant HT	TVA
D524R	BION 3 Équilibre MAGNESIUM	70	11,66	20%	9,33	653,10	1
						Total HT	653,10
						Frais de transport	50,00
						TVA	38,67
						Net à payer	741,77 €
TVA							
Code	Base	Taux	Montant				
1	703,10	5,50%	38,67				
2							
3							
SA au capital de 298 250 € - SIRET : 313 003 295 00026 Tél : 03 20 84 65 65 - Fax : 03 20 84 01 22 - mail : laboparachoc@pharma.com RCS Lille B 313 003 295 - TVA FR39 313 003 295							

Échéance : 30 j fin de mois

BP Préparateur en Pharmacie	Code : 18SP – BP PP U40	Session 2018	SUJET
Épreuve E4 – U40 : Législation et gestion professionnelles	Durée : 2 heures 30	Coefficient 4	Page 9/12

Bon de livraison du 20 avril 2018

LABORATOIRE PARACHOC
17 rue de Dunkerque
B.P. 12
59000 Lille

BON DE LIVRAISON
N° BL 77752

Adresse de livraison
Pharmacie Principale
88 rue Gambetta
59000 LILLE

Le 20/04/2018

Réf.	Désignation	Qté	Observations
D524R	BION 3 Équilibre MAGNESIUM	70	<i>manque 10 boîtes</i>

Date : 20/04/2018
Signature : *Cortes*
il n'y a que 60 boîtes dans le colis au lieu des 70 indiquées sur le bon de livraison

SA au capital de 298 250 € - SIRET : 313 003 295 00026

Tél : 03 20 84 65 65 - Fax : 03 20 84 01 22 - mail : laboparachoc@pharma.com

RCS Lille B 313 003 295 - TVA FR39 313 003 295

Conditionnement du LEVOTHYROX® 100µg



Informations figurant sur le conditionnement	Signification générale
Voie orale	
Lévothyroxine sodique	
LEVOTHYROX®	
100 µg	
MERCK	
30 comprimés sécables	

